



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2016.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| - M. Gérard STOECKLIN | 1 ^{er} Adjoint, |
| - Mme Marie HINGRE | 3 ^{ème} Adjoint, |
| - Mme Marie-Claude FONTAINE | 4 ^{ème} Adjoint, |
| - M. Serge EIGENMANN | Conseiller Municipal, |
| - M. Dominique BATTMANN | Conseiller Municipal, |
| - Mme Karine DANTUNG | Conseillère Municipale, |
| - Mme Sandrine SPERISSEN | Conseillère Municipale, |
| - Mme Anne DECK | Conseillère Municipale, |
| - Mme Élisabeth REITEL | Conseillère Municipale, |
| - M. David SUTTER | Conseiller Municipal, |
| - M. Grégory FORNY | Conseiller Municipal, |
| - Mme Isabelle GILGE | Conseillère Municipale, |
| - M. Denis KUNTZMANN | Conseiller Municipal, |
| - M. Éric SCHEUBEL | Conseiller Municipal. |

Absents excusés :

- M. Serge JAEG qui donne pouvoir à Mme Marie HINGRE,
- Mme Caroline HERRMANN qui donne pouvoir à M. David SUTTER,
- M. Jean-Marie BISSLER, Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH.

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth REITEL.

Date de la convocation : 27 mai 2016.

Ordre du jour

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2016**
- 3°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2016**
- 4°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : rectification**
- 5°) **Emploi : CAE & Contrat avenir**
- 6°) **Taxe d'habitation : abattement**
- 7°) **Subvention Maison de la Géologie**
- 8°) **Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 9°) **Délégations extérieures**
- 10°) **Divers et Informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire excuse les absents et constate que le quorum est atteint.



Point 1 - Nomination du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Élisabeth REITEL, en tant que secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2016

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

Point 3 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2016

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

Point 4 - Budget annexe « Lotissement Stribich » : rectification

M. le Maire indique que le budget annexe « lotissement » 2016, tel que voté lors de la séance du 5 avril dernier, présente, malgré un équilibre apparent, un déséquilibre au niveau des chapitres des opérations d'ordre entre section (1 110 000,- au chapitre 042 en dépense de fonctionnement et 1 170 000,- au chapitre 040 en recettes d'investissement).

Afin de rétablir l'équilibre entre ces deux chapitres, les rectifications suivantes ont été réalisées :

- Inscription de 60 000,-€ supplémentaires à l'article 7015 vente de terrains aménagés (Recettes de Fonctionnement - chapitre 70), portant le montant des crédits inscrits à cet article à 764 209,29 €,
- Inscription de 60 000,-€ supplémentaires à l'article 71355 variation de stocks de terrains aménagés (Dépenses de Fonctionnement - chapitre 042), portant le montant des crédits inscrits à cet article à 1 170 000,- €.

Les sections fonctionnement et investissement du budget annexe « Lotissement Stribich » 2016 s'équilibrent respectivement à 1 230 000,-€ et 1 170 000,-€ soit un total de 2 400 000,-€.

Le Conseil Municipal prend acte et entérine, à l'unanimité, ces rectifications.

Point 5 - Emploi : CAE & Contrat avenir

M. le Maire informe les membres du conseil que la Mission Locale, d'une part, et Pôle Emploi, d'autre part, se sont rapprochés de la municipalité afin de proposer une embauche dans le cadre d'un contrat aidé (CAE ou contrat d'avenir). Par ce biais il est envisageable de renforcer l'équipe technique. Néanmoins, ce contrat, quel qu'il soit, subventionné entre 50 et 75%, aura un coût.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à embaucher une personne dans le cadre d'un CAE ou d'un contrat d'avenir.

Point 6 - Taxe d'habitation : abattement

M. le Maire a été interpellé par un concitoyen à propos de l'abattement spécial à la base de la valeur locative en faveur des personnes handicapées ou invalides pour la taxe d'habitation. M. le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1. Être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
2. Être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée à l'article L. 821-1 du code de la sécurité sociale ;



3. Être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
4. Être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
5. Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

M. le Maire signale qu'un abattement similaire a déjà été mis en place pour la taxe foncière.

Il propose au Conseil Municipal la mise en place de cet abattement pour la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (une voix pour (M. HIRTH), cinq voix contre (Mmes FONTAINE et SPERISSEN, MM. STOECKLIN, FORNY et SCHEUBEL) et onze abstentions), rejette la proposition du Maire.

Point 7 - Subvention Maison de la Géologie

M. le Maire signale que l'association de la Maison de la Géologie a sollicité la commune pour une subvention de l'ordre de 2 500,-€, complémentaire à celle du Conseil Régional afin d'assurer la rémunération d'un collaborateur stagiaire.

M. EIGENMANN s'étonne du montant demandé, Mme SPERISSEN rappelle que cette association a obtenu plus de 6 500,-€ de subvention exceptionnelle en 2015 et M. SCHEUBEL indique qu'il existe d'autres associations dans la commune.

M. STOECKLIN signale, qu'à son avis, le rayonnement des actions de la Maison de la Géologie dépasse largement le cadre du ban communal et que la commune n'a pas vocation à être le principal pourvoyeur de subsides à cette association. Il précise que d'autres structures, tel le Pays Thur Doller, pourraient être sollicitées.

M. le Maire indique que la commune a un rôle de « porteur » à jouer et propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500,-€ à l'association de la Maison de la Géologie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (une voix pour (M. HIRTH), treize voix contre (Mmes HINGRE, FONTAINE, DANTUNG, SPERISSEN, DECK, REITEL et GILGE, MM. JAEG, EIGENMANN, BATTMANN, FORNY, KUNTZMANN et SCHEUBEL) et trois abstentions), rejette la proposition du Maire.

Point 8 - Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de pouvoir consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

En ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner il n'a pas préempté pour la vente des biens suivants :

- Parcelle 294 section 4 – 11 rue des Vignes (DEC 17/2016)
- Parcelle 92 section 7 – 5 rue Saint Jean de Dieu (DEC 18/2016)
- Parcelle 161/65 section 2 – 13 rue de l'Église (DEC 23/2016)
- Parcelles 256 & 267/136 section 4 – 7 rue des Vignes (DEC 24/2016)
- Parcelle 425/47 section 10 – 1 rue du Rossberg (DEC 27/2016)
- Parcelle 63 section 2 – 7 rue de l'Église (DEC 28/2016)

Il a accepté les indemnités versées par la CIADE pour le sinistre de l'entrée ouest (DEC 16/2016).

Il a décidé d'acquérir auprès de la société STI Bureautique un serveur équipé d'un logiciel de gestion électronique de documents (DEC 19/2016) ainsi qu'une solution de sauvegarde informatique sécurisée (DEC 21/2016). Il a, également, décidé de souscrire auprès de la société susnommée les contrats de maintenance respectifs (DEC 20 & 22/2016).



Il a décidé de confier la réalisation de l'aire de jeux du Stribich à la société PONTIGGIA Espace jeux SAS (DEC 25/2016).

Il a procédé au remboursement partiel de 100 000,-€ du crédit relais auprès de la CCM de la Doller (DEC 26/2016).

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Point 9 - Délégations extérieures

Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Doller (SMABD)

M. EIGENMANN signale que les travaux de la passe à poissons ont été confiés à l'entreprise RICHERT pour un montant estimé à 80 000,-€. M. le Maire précise que le procès-verbal de la réunion du SMABD sera communiqué à chaque conseiller.

Point 10 - Divers et Informations

Conseil d'école

Mme GILGE rend compte du dernier conseil d'école. Ce dernier est satisfait de la mise en place du garage à vélos et du partenariat avec l'association ICARE. Pour la rentrée 2016-2017 l'effectif prévu est de 100 élèves à l'école élémentaire et de 53 à l'école maternelle. Il serait souhaitable, d'une part, d'augmenter le nombre d'emplacements pour vélos et, d'autre part, de créer un portillon supplémentaire pour faciliter leur circulation. Le souhait que la circulation et le stationnement dans le chemin de l'Abbé RIOTTE soient réservés au personnel de Créaliance et enseignant, a été émis. Le retrait des bancs de la cour de l'école maternelle et la réfection de cette dernière a, également été demandé. M. le Maire indique que le compte-rendu de ce conseil d'école sera transmis dès son arrivée en mairie.

Conseil Municipal des Enfants

Mme HINGRE signale que le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni et indique que les membres présents ont été intéressés par la présentation de l'aire de jeux et de l'instruction de ce dossier.

Commission Forêt

M. STOECKLIN indique qu'il avait volontairement invité tous les membres du Conseil Municipal à la dernière réunion de la commission Forêt.

Cette dernière a débuté par une information sur le plan d'aménagement forestier (2006-2025) établi par l'Office National des Forêts (ONF). Il rappelle que cet organisme gère 117 hectares de forêt à Senheim pour une extraction moyenne de 500 m³ par an soit moins que la régénération naturelle de la forêt (5 m³ par hectare annuellement).

Puis, accompagnés de M. DORGE, garde forestier, les membres de la commission se sont rendus sur divers chantiers en forêt.

Divers

M. le Maire présente à l'aide d'un diaporama le projet d'aire de jeux au Stribich. Il précise l'installation de deux agrès pour adulte ainsi que la mise en place d'un gazon synthétique. Il détaille le bordereau des prix et annonce le montant total des travaux : 88 665,-€ TTC.

M. le Maire signale que la commune va employer 5 jeunes pour les emplois d'été.

M. le Maire rappelle que la journée citoyenne aura lieu samedi 4 juin (rendez-vous à 8 heures aux ateliers municipaux) et indique que 27 personnes sont inscrites et réparties en cinq ateliers (espaces



verts, sentier du Rollenberg, entretien du mobilier urbain, peinture et préparation du repas). Il précise le menu : apéritif, tourte, salades, fromages, biscuit aux fruits.

Mme HINGRE signale que les plaquettes de activités été seront disponibles la semaine prochaine et souligne la forte implication de l'APES cette année. Les inscriptions se feront le 17 et 18 juin prochains.

M. STOECKLIN signale qu'il a participé, avec M. le Maire, à une réunion organisée par la Brigade Verte à Guewenheim et souligne l'immense champ de compétence des gardes-champêtres ainsi que leur disponibilité 365 jours par an.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h45.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Senheim de la séance du 1^{er} juin 2016

ORDRE DU JOUR

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2016**
- 3°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2016**
- 4°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : rectification**
- 5°) **Emploi : CAE & Contrat avenir**
- 6°) **Taxe d'habitation : abattement**
- 7°) **Subvention Maison de la Géologie**
- 8°) **Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 9°) **Délégations extérieures**
- 10°) **Divers et Informations.**

| NOM | PRENOM | FONCTION | SIGNATURE | PROCURATION |
|-------------------------|------------------|--------------------------|--|-------------|
| HIRTH | Bernard | Maire | | |
| STOECKLIN | Gérard | 1 ^{er} Adjoint | | |
| JAEG | Serge | 2 ^{ème} Adjoint | Procuration donnée à Mme HINGRE | |
| HINGRE | Marie | 3 ^{ème} Adjoint | | |
| FONTAINE | Marie- Claude | 4 ^{ème} Adjoint | | |
| EIGENMANN | Serge | Conseiller municipal | | |
| BATTMANN | Dominique | Conseiller municipal | | |
| BISSLER | Jean-Marie | Conseiller municipal | | |
| DANTUNG | Karine | Conseillère municipale | | |
| HERRMANN | Caroline | Conseillère municipale | Procuration donnée à M. SUTTER | |
| SPERISSEN | Sandrine | Conseillère municipale | | |
| DECK | Anne | Conseillère municipale | | |
| REITEL | Élisabeth | Conseillère municipale | | |
| SUTTER | David | Conseiller municipal | | |
| FORNY | Grégory | Conseiller municipal | | |
| GILGE | Isabelle | Conseillère municipale | | |
| KUNTZMANN | Denis | Conseiller municipal | | |
| HATTENBERGER -BOESCH | Yvette | Conseillère municipale | | |
| SCHEUBEL | Éric | Conseiller municipal | | |